

## PLAN DE PROTECTION SOUS COVID-19

---

Lausanne, le 31 mars 2022

### RÈGLES DE BASE

---

- Toutes les personnes se nettoient ou se désinfectent régulièrement les mains.
- Les surfaces et les objets sont nettoyés régulièrement et de manière adéquate après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent.
- Les personnes malades symptomatiques restent chez elles et suivent les consignes de l'[OFSP](#).
- Les collaborateurs-trices salarié-e-s présentant des symptômes doivent présenter un certificat maladie après trois jours (règle habituelle en cas de maladie).
- Les consignes décrites dans ce document sont appliquées au niveau de la gestion afin de concrétiser et d'adapter efficacement les mesures de protection.

### 1. HYGIÈNE DES MAINS

---

Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains (par ex. : changement de pièces, après une activité, avant la manipulation d'objets pendant un cours, etc...) et au minimum à l'arrivée et au départ des locaux.

### Mesures

- Postes de désinfection mis en place à chaque accès aux locaux de Français en Jeu et à l'entrée des salles pour les cours donnés en dehors de nos propres installations (salles mises à disposition ou louées).
- Un kit de nettoyage (papier ménager, solution hydroalcoolique, désinfectant pour surface) est mis dans chaque salle et remis aux formateur-trice-s qui se déplacent dans des locaux extérieurs.
- Toutes les personnes dans l'institution doivent se nettoyer régulièrement les mains à l'eau et au savon, en particulier à leur arrivée au travail et à leur départ, mais également entre les prestations fournies, avant et après leurs pauses.
- En cas d'impossibilité (salles extérieures avec absence d'installations sanitaires adéquates), les mains doivent être désinfectées.

## 2. NETTOYAGE

---

Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation, en particulier lorsque plusieurs personnes les touchent. Une organisation interne spécifique à chaque Pôle est nécessaire pour assurer le respect des règles.

### Aération

---

#### Mesures :

- Assurer un échange d'air régulier et suffisant dans les locaux de travail en aérant quatre fois par jour pendant environ 10 minutes et en laissant autant que possible portes et fenêtres ouvertes pendant les cours.

### Surfaces et objets

---

#### Mesures :

- Un kit de nettoyage (papier ménager, solution hydroalcoolique, désinfectant pour surface) est mis dans chaque salle ou remis aux formateur-trices qui se déplacent dans des locaux extérieurs. Chaque utilisateur-trice d'un local partagé est responsable de la désinfection (tables, tableau et équipements partagés ...)

- Nettoyer régulièrement les surfaces et les objets (surfaces de travail, claviers, téléphones, instruments de travail comme les feutres pour tableaux blancs et installations de lavage) avec un produit de nettoyage lorsque plusieurs personnes les partagent.
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les poignées de portes, les interrupteurs, les machines à café et autres objets qui sont souvent touchés par plusieurs personnes.

## WC

---

### Mesures :

- Nettoyer régulièrement les WC. Chacun-e est responsable de désinfecter après usage des WC (désinfectant mis à disposition).
- A Lausanne, utiliser le système Hyprom installé dans les toilettes : distributeur de désinfectant pour la lunette des WC.
- Éliminer les déchets régulièrement et de manière professionnelle; à savoir avec un masque et des gants.

## 3. PERSONNES ATTEINTES DU COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

---

Renvoyer les personnes malades chez elles et leur demander de suivre les consignes de l'[OFSP](#), notamment de se faire tester et de contacter leur médecin.

### Mesures :

- Ne pas autoriser les collaborateurs-trices malades à travailler et les renvoyer immédiatement chez eux.
- Les collaborateurs-trices dont il a été prouvé qu'ils-elles sont affecté-e-s par le coronavirus de suivent les consignes de l'[OFSP](#).
- Sans symptômes, les personnes dites *cas contacts* peuvent effectuer leur activité

#### 4. INFORMATIONS

---

Informez les collaborateurs-trices et les autres personnes concernées des prescriptions et des mesures prises.

Les [symptômes](#) les plus courants de la maladie Covid-19 sont les suivants (liste non exhaustive) ([OFSP](#)) :

- Symptômes d'une maladie respiratoire aiguë (mal de gorge, toux (généralement sèche), essoufflement, douleurs thoraciques)
- Fièvre
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Les symptômes suivants sont également possibles (liste non-exhaustive) :

- Maux de tête
- Faiblesse générale, malaise
- Douleurs musculaires
- Rhume
- Symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhées, douleurs abdominales)
- Éruptions cutanées

Les symptômes de la maladie varient en gravité, ils peuvent aussi être légers.

#### Informations aux apprenant-e-s et aux participant-e-s aux formations

---

##### Mesures :

- Au début du cours ou de la formation, les formateurs-trices indiqueront les règles d'hygiène et de sécurité applicables et le choix approprié des méthodes
- Informer les apprenant-e-s et les participant-e-s aux formations que les personnes malades doivent respecter les consignes de [l'OFSP](#).
- Les personnes qui présentent des symptômes tels que stipulés ci-dessus et/ou testées Covid-19 ne peuvent participer aux prestations.

### Informations destinées aux collaborateurs-trices

---

#### Mesures :

- Informer les collaborateurs-trices vulnérables sur leurs droits et les mesures de protection au sein de l'entreprise.
- Les employé-e-s sont régulièrement informé-e-s des mesures prises dans le cadre du concept de protection.

## 5. GESTION

---

Appliquer les consignes au niveau de la gestion pour concrétiser et adapter efficacement les mesures de protection.

#### Mesures :

- La direction veille à ce que la mise en œuvre des mesures définies dans le concept de protection soit régulièrement contrôlée.
- La direction instruit régulièrement les collaborateurs-trices sur les mesures d'hygiène et de protection relatives au Covid-19

#### Autres mesures:

- Recharger régulièrement les distributeurs de savon et les serviettes jetables et s'assurer qu'ils soient disponibles en suffisance.
- Vérifier et recharger régulièrement les désinfectants (pour les mains) et les produits de nettoyage (pour les objets et/ou les surfaces).